



TRANSCRIPTION
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021
30 MARS 2021

16 h 00

Présents :

- X Monsieur Steve Plante, maire
- X Monsieur Michel Ouellet, conseiller au siège n°1
- X Monsieur Michel Martineau, conseiller au siège n° 2
- X Madame Manon Leblanc, conseillère au siège n° 3
- X Madame Dona Bouchard, conseillère au siège n° 4
- X Monsieur Stéphane Amireault, conseiller au siège n° 5
- X Madame Vicky Robichaud, conseillère au siège n° 6
- X Madame Guylaine Comtois, directrice générale
- X Madame Flavie Robitaille, greffière et directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Je propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

2.5 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 577-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-59 à même la zone H-44 et de modifier les usages qui y sont autorisés

3.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses électorales pour l'année 2020

4.1 Résolution formulant la préoccupation du conseil à l'égard de la sécurité du barrage du Lac-Béram (X0004075)

5.1 Résolution autorisant l'octroi du mandat de réfection de chaussée du rang Saint-Esprit entre le #825 et la limite nord-ouest de la Ville

5.2 Résolution demandant au ministère des Transports l'élargissement du pont Chartrand (route 341)

5.3 Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour la révision du concept géographique de l'intersection 341/Payette

6.1 Résolution mandatant un signataire pour l'avis concernant la distribution d'eau non potable dans un établissement touristique

7.1 Résolution demandant la priorisation de certains secteurs de L'Épiphanie pour l'Opération haute vitesse Canada-Québec

7.2 Résolution relative à la demande #2021-009 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type trifamilial sur le lot 2 364 440, rue Roch (proposition 5)

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2. RÉGLEMENTATION

2.1 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement de concordance numéro 338-21 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 et ses amendements afin de se conformer aux Règlements 146-10 et 146-11 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages dérogatoires en zone agricole permanente afin de se conformer aux Règlements 146-10 et 146-11 de la MRC de L'Assomption.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.2 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement de concordance numéro 339-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin de se conformer aux Règlements 146-10 et 146-11 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages dérogatoires en zone agricole permanente afin de se conformer aux Règlements 146-10 et 146-11 de la MRC de L'Assomption.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.3 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement de concordance numéro 576-4 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 576 et ses amendements afin de se conformer au Règlement 146-10 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages dérogatoires en zone agricole permanente afin de se conformer au Règlement 146-10 de la MRC de L'Assomption.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité

2.4 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement de concordance numéro 577-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de se conformer au Règlement 146-10 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages dérogatoires en zone agricole permanente afin de se conformer au Règlement 146-10 de la MRC de L'Assomption.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité

2.5 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 577-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-59 à même la zone H-44 et de modifier les usages qui y sont autorisés

Monsieur le Maire Steve Plante

Ce point est reporté.

2.6 Avis de motion du Règlement numéro 577-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-59 à même la zone H-44 et de modifier les usages qui y sont autorisés

Monsieur le Maire Steve Plante

Ce point est reporté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses électorales pour l'année 2020

Monsieur le Maire Steve Plante

La trésorière a déposé son rapport.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Résolution formulant la préoccupation du conseil à l'égard de la sécurité du barrage du Lac-Béram (X0004075)

Madame la Conseillère Dona Bouchard

L'Association des résidents du domaine des Deux Lacs de L'Épiphanie est propriétaire des lacs d'Or et Béram et de leur barrage. Il semble qu'actuellement, cette personne morale à but non lucratif, est délaissée et qu'aucun administrateur n'y soit actif. La déclaration de mise à jour annuelle au registre des entreprises du Québec n'a pas été effectuée depuis 2017 et les taxes municipales n'ont pas été payées depuis cette même année.

Le barrage du lac Béram (X0004075) est répertorié comme un barrage à forte contenance. En vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, les propriétaires de tel barrage doivent s'acquitter de plusieurs obligations.

La Ville de L'Épiphanie souhaite alerter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le Centre d'expertise hydrique du Québec sur la vacance à l'administration de l'Association des résidents du domaine des Deux Lacs de L'Épiphanie et le risque de déficit d'entretien et de surveillance que cela comporte pour ce barrage.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5. TRANSPORTS

5.1 Résolution autorisant l'octroi du mandat de réfection de chaussée du rang Saint-Esprit entre le #825 et la limite nord-ouest de la Ville

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

À la suite d'un appel d'offres public, cinq entreprises ont déposé des soumissions conformes. Selon la recommandation des ingénieurs au dossier, je propose d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Excavations G. Allard inc. au montant de 1 098 154,97 \$. Cette dépense est financée au Règlement d'emprunt E-007.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.2 Résolution demandant au ministère des Transports l'élargissement du pont Chartrand (route 341)

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

La route 341 est le principal lien routier pour entrer et sortir de la Ville de L'Épiphanie. Autant le périmètre urbain que le domaine des Deux Lacs, qui regroupent une majorité de la population de L'Épiphanie, utilisent ce lien routier pour rejoindre le réseau autoroutier.

La situation cause déjà d'importants bouchons de circulation aux heures de pointe en raison des carrefours en amont et en aval du pont. Le pavage doit être refait et les trottoirs sont abimés en plus de ne pas être de largeur conforme. La structure du pont montre des signes de vieillissement. De plus, la configuration du pont soulève des inquiétudes sur la résistance de la structure aux crues. Le conseil de la Ville de L'Épiphanie demande donc au ministère des Transports d'inclure l'élargissement du pont Chartrand dans sa planification des travaux des prochaines années.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.3 Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour la révision du concept géographique de l'intersection 341/Payette

Madame la Conseillère Dona Bouchard

À la suite de la mise à jour de l'étude de sécurité et pour répondre aux exigences du MTQ, je propose d'octroyer un mandat de services professionnels pour la révision du concept géographique de l'intersection 341/Payette à EFEL Experts-conseils inc. au montant de 10 347,75 \$, taxes incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré et est financé au surplus non affecté de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Résolution mandatant un signataire pour l'avis concernant la distribution d'eau non potable dans un établissement touristique

Madame la Conseillère Manon Leblanc

À la suite du regroupement, la Ville doit signifier à nouveau au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qu'elle exploite un établissement touristique saisonnier (Patinoire Jacques-Demers) et que l'eau de cet établissement est uniquement destinée à l'hygiène personnelle. Je propose de mandater François Paquet, directeur des travaux publics, afin de signer cet avis.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 Résolution demandant la priorisation de certains secteurs de L'Épiphanie pour l'Opération haute vitesse Canada-Québec

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Certaines zones de L'Épiphanie n'ont pas accès à un service Internet Haute Vitesse. L'accès à un service Internet Haute Vitesse est un service essentiel surtout en période de pandémie. Je propose de demander la priorisation des secteurs suivants qui n'ont pas de service filaire supérieur à 5 mb/seconde de téléchargement et de 1 mb/seconde de téléversement :

- Rue du Faubourg-Parent
- Rang du Bas-de-l'Achigan entre la rue du Faubourg-Parent et la rivière de l'Achigan
- Rang de la Cabane-Ronde entre le 180 et la limite de la Ville de Mascouche

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.2 Résolution relative à la demande #2021-009 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type trifamilial sur le lot 2 364 440, rue Roch (proposition 5)

Monsieur le Maire Steve Plante

Ce point est reporté.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

Aucun point.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

En l'absence de public, la greffière dépose les questions reçues du public. Il n'y a aucune question du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

L'ordre du jour étant épuisé, je propose de lever la séance à 16 h 38.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.